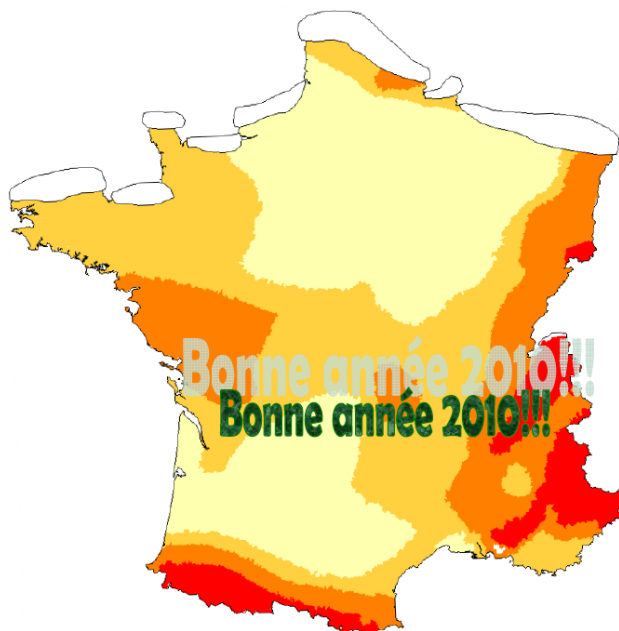




**BONNE ANNEE 2010 – ZOOM BRETAGNE – SOMMET DE
COPENHAGUE – RETOUR SUR LE TSUNAMI DE 2004**

BONNE ANNEE 2010



L'équipe du site internet du Plan-Séisme tient à souhaiter une très bonne année 2010 à toutes et à tous ! Tous nos vœux pour cette nouvelle année qui marque également l'achèvement du Plan-Séisme, lequel mobilise depuis 2005 services de l'Etat, scientifiques, professionnels et grand public autour d'un même objectif :
une meilleure prévention du risque sismique en France.

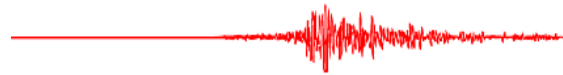
Outre les nombreuses actions déjà menées tant au niveau national que régional dans le cadre de ce programme interministériel, 2010 s'annonce d'ores et déjà riche avec de nombreux projets en cours et l'évolution prochaine de la réglementation parasismique.

DECLINAISON DU PLAN-SEISME GRAND-OUEST

Les actions engagées depuis 2007 par le comité de pilotage interrégional Grand-Ouest du Plan-Séisme, avec l'appui technique du CETE de l'Ouest et du BRGM, visent en priorité à préparer l'information, la formation et la communication sur l'aléa et le risque sismiques, ainsi que sur les futures dispositions constructives.

C'est ainsi qu'ont notamment été organisées en 2008 :

- ④ une journée de formation du comité de pilotage du Plan-Séisme Grand-Ouest portant plus particulièrement sur la réglementation parasismique en vigueur (normes PS-92) et son évolution (Eurocode 8) ;
- ④ une journée de sensibilisation à l'intention des services de l'Etat des régions Bretagne et Basse-Normandie.



L'objectif de cette journée était de fournir aux services les éléments essentiels nécessaires à l'accomplissement des actions à conduire en termes de prévention, information et de contrôles ainsi qu'à l'accompagnement de la sortie prochaine des nouveaux textes réglementaires. Une partie de la région Basse-Normandie étant actuellement située en zone de sismicité faible, cette journée a notamment été l'occasion de présenter la « *Charte des bonnes pratiques de gestion du risque sismique en construction pour la Basse-Normandie* » par la Fédération Française du Bâtiment.

Le plan d'actions du Plan-Séisme Grand-Ouest pour 2010 et 2011 prévoit notamment la poursuite et l'intensification des actions d'information, de formation et de communication, avec une mise en œuvre effective et un déploiement au niveau départemental et communal ainsi qu'après des différents publics concernés.

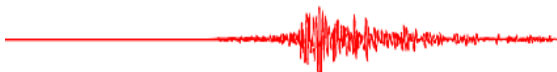
Quatre actions de sensibilisation au risque sismique et à la réglementation parasismique sont actuellement en cours de finalisation :

- ⊗ **classeur pédagogique** : Le BRGM et le CETE de l'Ouest ont préparé à l'intention des services départementaux les compléments à insérer dans le classeur pédagogique diffusé fin 2008, avec une adaptation départementale concernant l'aléa local, les populations concernées et la nature des constructions. Ces compléments sont en cours de diffusion dans les services.
- ⊗ **kit d'information des collectivités** : Destiné à donner aux collectivités les éléments essentiels nécessaires à l'accompagnement de la sortie des textes réglementaires et à l'accomplissement des actions à conduire en matière d'information préventive, de délivrance des permis de construire et de gestion de crise, il est découpé en 7 séquences pour une séance de 2 h. dans les départements. Afin de répondre à la question de la formation préalable des formateurs/animateurs de ces séances dans les départements, une formation à l'utilisation du kit est envisagée à l'échelon interrégional.
- ⊗ **kit d'information des professionnels de la construction** : Découpé en 8 modules pour une séance de 2 h. dans les départements, il est destiné à donner aux professionnels les éléments de connaissance de la sismicité locale, des effets des séismes sur les constructions et de la réglementation, ainsi que ceux relatifs à la conception architecturale, réalisation et contrôle des bâtiments. Des réunions de présentation seront organisées dès la sortie des textes.
- ⊗ **Plaquette « éléments non structuraux »** : Il s'agit d'un document à destination du grand public pour les zones d'aléa faible, sous forme d'un dépliant A4 plié en 3.

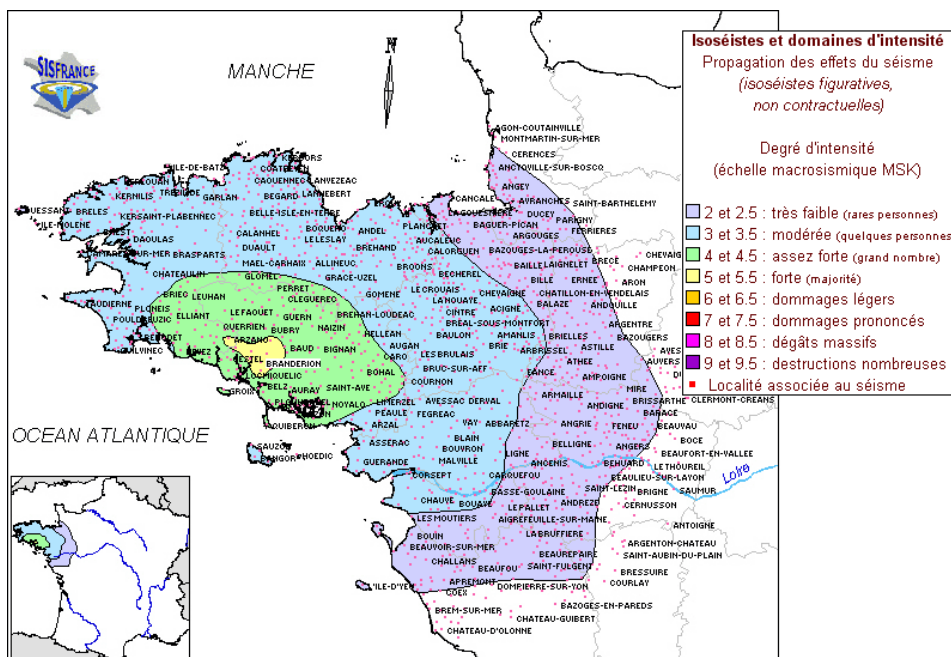
Préparés en 2009, le projet de plaquette et les deux kits ont été récemment adressés aux membres du comité de pilotage pour observations en vue de leur validation.

SISMICITE EN BRETAGNE

Bien que les sources historiques ne fassent mention d'aucun séisme majeur en Bretagne (intensité supérieure à VII), de nombreux séismes de moindre intensité y sont recensés. Cette sismicité est due à la présence des nombreuses failles du massif Armoricaïn.



Récemment, le séisme d’Hennebont du 30 septembre 2002, de magnitude locale M_L 5.4, a atteint une intensité épiscoptrale de VI EMS98 correspondant à de légers dommages. Survenu non-loin de Lorient, ce séisme a ainsi entraîné la chute partielle de quelques cheminées à Hennebont et dans les communes voisines, où des fissures fines sont également apparues dans les murs de quelques bâtiments. Si le séisme n’a pas causé de dommages importants, il n’en a pas moins été très fortement ressenti par la population, de nombreuses personnes ayant du sortir précipitamment hors de chez elles en voyant les fortes oscillations des meubles voire même des bâtiments. Les secousses ont ainsi été ressenties par la population dans un rayon de près de 200 km autour de l’épicentre, jusqu’à Cancale, Angers et l’Ile-d’Yeu.



Carte isoséiste du séisme d’Hennebont du 30 septembre 2002 (source : SisFrance 2009, BRGM/EDF/IRSN)

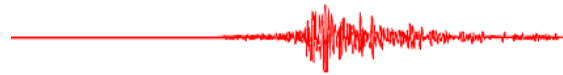
Pour plus d’information sur la sismicité en Bretagne : www.sisfrance.net et www.franceseisme.fr, <http://renass.u-strasbg.fr> et <http://www-dase cea.fr>.

SOMMET DE COPENHAGUE

Le sommet de Copenhague sur le climat a récemment été l’occasion d’évoquer en particulier la prise en compte du changement climatique et la nécessité de développer une économie "verte" et durable.

Indirectement, l’évaluation du risque sismique est également concernée. On peut ainsi citer par exemple l’évolution du trait de côte liée à l’élévation probable du niveau marin, qui implique une modification des conséquences en cas de tsunami et rend les villes côtières plus vulnérables.





D'autre part, afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il apparaît nécessaire de développer des modes de production d'énergie existants sans émissions de gaz à effet de serre (GES), pour lesquels la prise en compte du risque sismique est primordiale. Parmi ces modes de production d'énergie renouvelable, certains nécessiteront le développement ou l'adaptation de la réglementation en matière de risque sismique, comme par exemple le développement de la géothermie profonde qui inclura l'évaluation de la sismicité induite lors du passage à la production industrielle, ou encore les champs éoliens en mer. De même, les projets industriels novateurs élaborés très récemment afin de limiter les dégagements de GES nécessitent la prise en compte du risque sismique. On peut notamment citer le développement des pilotes et des démonstrateurs industriels de stockage de CO₂ pour lesquels la prise en compte du risque sismique sera réalisée de façon systématique.

Enfin, plus généralement, en matière de développement durable, de nombreuses évolutions peuvent impacter fortement la prise en compte du risque sismique. Par exemple, le recours au stockage de déchets dangereux dans les couches géologiques profondes implique une prise en compte accrue du risque sismique afin d'assurer la sûreté du stockage à long terme. On peut également évoquer le développement de bâtiments de nouvelle génération et de "villes vertes" pour lesquelles la prise en compte du risque sismique doit bien évidemment être réalisée de façon systématique.

TSUNAMI INDONESIEN DE DECEMBRE 2004 : 5 ANS APRES

Le 26 décembre 2004, faisant suite à l'un des plus violents séismes jamais enregistré, un tsunami ravageait les côtes de nombreux pays de l'océan indien, au premier rang desquels l'Indonésie. Cet événement dramatique qui fit plus de 280 000 victimes et causa des dégâts matériels considérables, constitua un véritable électrochoc dans le monde entier, donnant lieu à une mobilisation sans précédent aussi bien des humanitaires, que des politiques et de l'opinion publique. De nombreuses personnalités s'impliquèrent également telles que la chanteuse Madonna, les acteurs Georges Clooney et Matt Damon ou encore le joueur de tennis Roger Federer pour l'UNICEF.

En France, où l'émotion fut également très forte, le tsunami de Sumatra suscita une réflexion sur les risques sismique et tsunami, laquelle donna naissance au Plan-Séisme en novembre 2005. A l'aube de la dernière année de ce programme de prévention du risque sismique, intéressons nous à ce que sont devenues les populations touchées par ce drame.

Après la phase de secours immédiat aux victimes et de recherche des disparus, l'ampleur des actions à mener afin de permettre un retour à la vie dans les zones sinistrées semblait démesurée : relogement et approvisionnement des populations (près de 2 millions de déplacés), accès aux soins, relance de l'économie locale...

Très vite, les efforts conjugués des autorités locales et des humanitaires, soutenus par la générosité publique, ont permis d'entreprendre de nombreux projets couvrant aussi bien le domaine de l'habitat, que ceux de l'éducation, de la santé, de l'économie ou encore de la prévention des risques sismique et tsunami.



Photo : Croix-Rouge française

A titre d'exemple, les équipes de la Croix-Rouge française ont pu mener à bien :

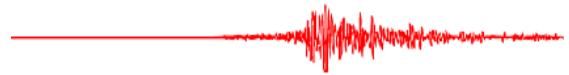
- Ⓜ la construction de plus de 4 300 maisons offrant la capacité de reloger près de 25000 personnes ;
- Ⓜ la construction de 56 écoles permettant la re-scolarisation de centaines d'enfants ;
- Ⓜ la réhabilitation ou la reconstruction de 70 structures de santé ;
- Ⓜ la mise en place de projets et de programmes innovants ;
- Ⓜ la Croix-Rouge française a également contribué à relancer économiquement plus de 50 000 personnes par le commerce, l'artisanat ou la pêche et approvisionner en eau plus de 200 000 personnes.

Cinq ans après le tsunami, l'ensemble des institutions mises en place afin d'évaluer l'ampleur des besoins à couvrir et de coordonner les actions à mener, indiquent que les besoins de leur pays sont couverts dans la plus grande majorité des cas.

Malheureusement, des rapports montrent que la présence massive des ONG internationales et des grandes agences des Nations-Unies a eu pour effet une explosion des prix dans les zones sinistrées, notamment concernant les produits de première nécessité. Ces rapports soulignent également que le désengagement humanitaire qui s'est opéré ces dernières années s'est accompagné d'une importante montée du chômage. Malgré cela, l'ONG Help-Doctor rapporte que la population locale dit avoir une meilleure qualité de vie par rapport à la période de conflit armé qui touchait la région avant le tsunami.

Pour plus d'information sur les actions menées dans les zones sinistrées par le tsunami du 26 décembre 2004 :

- Ⓜ Bilan des actions menées par la Croix-Rouge française : rapport www.croix-rouge.fr/content/download/18272/418902/version/2/file/DP_tsunami_4ans_CRF.pdf vidéo www.croix-rouge.fr/Mediatheque/Videos/Tsunami-4-ans-apres ;
- Ⓜ Bilan de l'ONG Help-Doctor : www.helpdoctors.org.



DOCUMENTS RECEMMENT AJOUTES SUR LE SITE INTERNET

- **Présentation de restitution des ateliers menés dans le cadre des dernières journées Plan-Séisme : www.planseisme.fr/IMG/pdf/restitution_ateliers-2.pdf.**